

# SIPAC

## COMITE SYNDICAL DU 21 février 2008

\*\*\*

L'an deux mille huit,

Le 21 février le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Bailleau Le Pin, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

*Étaient présents : Mmes et MM. René LOIZE, Jean-Louis TAESCH, Antoine MALVOS, Hervé DUBUS, Christian PAUL-LOUBIERE, Yvette BIGET-TERNON, Bernard HUGER, Henry BOUTIN, Thierry HERON, Jean-Pierre GUICHARD, Bernard SERVIN, Gérard CORNU, Bernadette BOISOT, Odile MARNEUR, Micheline DOUCET, Yvette JUBERT, Claude DASSIER, John BILLARD, Maurice BRULE, Gérard BRETEAUX, Eric MASSOT, François NOUVELLON, James GOUSSARD, François PELLETIER, Marceau THOMAS, Jean TAILLANDIER, Gérard HUET, Gérard BOURGEOT, Didier SERGENT, Thierry HARDOU, Jacques VAUDELLE, Jean-Pierre LIGEARD, Philippe BAETEMAN, Janine HERAUD, Jean-Marc BOIDIN, André LECUYER, Roger BOYER, Daniel TONNELIER, Patrick JOUVELIN, Birgitta HESSEL, Jean-François MARIE, René MALZERT, Dominique SOULET, Hervé LE NOUVEL, Claude DE FELCOURT, Bruno LUCAS*

*Excusés : Mmes et MM. Michel TEILLEUX, Annick MARCETTEAU, Jacqueline NOTO, Bruno BESNOIT, Jean-Claude SEDILLOT, Jean-Pierre GORGES, Bernadette JOUACHIM, Daniel BOUTEILLER, Laurent VERGER (conseil régional), BEZAULT (CDT), Sophie LE CLAINCHE, Jacky JAULNEAU, Gérard BESNARD, Catherine BRETEGNIER.*

*Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Jean-Jacques ANDRE, Michel GRAFFIN, François BONNY, Michel CABOURO, Max VAN DER STICHELE, Thierry DOUSSET, Michel SARRET, Claude POIRET (commission circuits cyclables), Samuel JEULAND (conseil général), Fabienne FIGEAC (conseil général), Philippe CLEMENT (SEIPC), Laurent SAVIGNAC (conseil régional), Laurent RABATE (conseiller régional)*

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

### ◆ Orientations budgétaires

#### RECETTES :

Monsieur Le Président expose que les recettes concernant le budget du Pays Chartrain proviennent principalement de 3 sources de financement :

#### 1. Les contributions des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole »

Monsieur le Président propose de maintenir au même niveau la cotisation par habitant des communes et de la communauté d'agglomération « Chartres Métropole », soit 0,35 euros par habitant.

#### 2. Une contribution du Département

Monsieur Le Président mentionne que la contribution du Département est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 42 000 euros.

### **3. Une contribution de la Région**

Monsieur Le Président expose que la contribution de la Région est identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 63 100 euros.

#### **DEPENSES :**

##### **1. Cohérence de l'information par la communication**

###### *1.1 Plaquettes des Métiers d'Art*

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical la réalisation l'an dernier d'une plaquette de communication sur les métiers d'art en collaboration avec la Chambre des Métiers et Chartres Métropole. Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette.

###### *1.2 Panneaux de signalisation touristique du Canal Louis XIV*

En raison de la non réalisation des panneaux de signalisation touristique du Canal Louis XIV par la société La Lettre Beauceronne, il est nécessaire de repasser un marché public.

Le bureau syndical propose aux membres du comité syndical de prendre à nouveau en charge les panneaux de signalisation touristique.

###### *1.3 Cartes des Circuits Cyclables*

Suite à la réalisation du schéma des circuits cyclables, le bureau syndical propose aux membres du comité syndical de prendre en charge la réalisation d'une ou plusieurs cartes pour la présentation des circuits cyclables du pays chartrain.

##### **2. Préparation d'un agenda 21 local**

Dans le cadre du contrat de Pays Régional, il est obligatoire de réaliser un agenda 21 local. Pour réaliser cet agenda 21 local, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'études financé à 80% par la Région. Le bureau syndical propose aux membres comité syndical de prendre en charge cette étude estimée à 50 000 euros.

##### **3. Frais d'expertises ORAC**

Dans la cadre de la mise en œuvre des dossiers ORAC 2<sup>ème</sup> tranche, il est nécessaire de prévoir les frais d'expertises réalisées par les chambres consulaires (chambre de commerce et chambre des métiers).

Le comité syndical :

- Prend acte des orientations budgétaires.

#### **◆ Présentation du Schéma des Circuits Cyclables du Pays Chartrain**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Pays Chartrain a confié au cabinet Altermodal la réalisation d'un schéma des circuits cyclables. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas Bruder qui a réalisé ce schéma pour la présentation des différents circuits cyclables.

Monsieur Bruder présente alors le schéma des circuits cyclables par secteur géographique du Pays Chartrain.

Après la présentation de ce schéma, une discussion s'engage avec les différents participants du Comité Syndical :

M. Cornu précise qu'il a été prévu d'utiliser au maximum les petites routes départementales avec la réalisation d'aménagements de sécurité.

M. Rabaté mentionne que l'étude est très intéressante, mais qu'il serait souhaitable d'avoir les éléments financiers de ces circuits, notamment par rapport au contrat de Pays Régional.

M. Savignac précise qu'il serait souhaitable de phaser les opérations avec la réalisation 10 - 12 boucles sur l'ensemble du contrat.

M. Jeuland précise que sur le contrat départemental, 100 000 euros de subvention ont été prévus. Il ne sera financé que des boucles d'intérêt départemental. Un bilan à mi-parcours du contrat départemental permettra le cas échéant de pouvoir réinscrire des crédits. Le taux de subvention est de 25% pour une dépense subventionnable sur la première partie du contrat de 400 000 euros.

M. Garreau précise qu'il est nécessaire de prévoir un plan précis de ces boucles et de se coordonner concernant les éléments techniques (signalétique et aménagements), mais que pour les voies vertes, la maîtrise d'ouvrage est le Département. Il précise que le département ne pourra tout réaliser en même temps.

M. Bruder précise que le coût pour les itinéraires principaux représente 1,56 millions d'euros pour 520 kilomètres et le coût des variantes 0,635 millions d'euros pour 98 kilomètres pour 25 ou 30 boucles.

M. Savignac précise que depuis 10 ans, un grand pas a été réalisé dans le domaine du cyclable.

L'axe ligérien a été la première opération. La réalisation de l'opération Loire à Vélo sur 520 kilomètres a permis une meilleure connaissance du Vélo. Au niveau national, seulement 3 000 kilomètres sont actuellement réalisés alors qu'un grand nombre de vélos « dorment » dans les garages. Pour exemple, le pays des châteaux a réalisé 30 kilomètres en site propre.

Actuellement sur les pays, 8 études sont en cours au niveau de la Région Centre. La mise en place de boucles n'a pas pour objectif de desservir toutes les communes. Il faut donc faire des choix et prioriser les boucles à réaliser. L'objectif n'est pas de faire des choix par rapport à la localisation géographique, mais rapport à des flux en reliant ces boucles à des territoires urbains. Il est donc nécessaire de regarder :

- La fréquentation,
- Les retombées économiques,
- La proximité des gares

Il faut donc reprendre l'atlas touristique réalisé par Altermodal en valorisant dans un premier temps des boucles sans signalétique par des cartes. Cette notion est importante vis-à-vis des partenaires touristiques.

Ensuite dans un deuxième temps, il est nécessaire de prévoir le jalonnement pour savoir « où je suis et où je vais » donc ce doit être une programmation pluriannuelle au fil du temps. Il faut également prévoir qui s'occupe de l'entretien (10 - 15% de panneaux obsolètes tous les ans).

La mission du pays est la suivante : sensibiliser les acteurs et coordonner les actions avec les communes et communautés de communes pour accueillir des cyclistes (hébergement, loueurs de vélos) avec un bassin de population parisien à une heure des sites.

M. Cornu mentionne qu'il est indispensable de travailler avec la région et le département pour mettre en place des boucles immédiatement disponibles. La première phase est de démarrer autour de l'agglomération chartraine avec des aménagements à réaliser sur certains tronçons. L'objectif étant d'avoir des boucles exemplaires.

Mme Hessel mentionne que le plus important est de « se mettre en tourisme » avec les gares pour accueillir les visiteurs et ne pas être seulement une gare de transit.

M. Le Nouvel précise que l'ensemble de ces circuits doit se faire dans une recherche de complémentarité. Il s'agit de matérialiser les itinéraires et les signaler. Il précise qu'en site propre le long de l'Eure, les itinéraires sont en sections piétonnes et que les cyclistes sont tolérés. Depuis 2004, il a suivi ce chantier avec la succession d'Etienne Bordet qui a initié le plan vert de l'agglomération chartraine. Entre 1,2 millions et 1,8 millions d'euros ont été consacré tous les ans à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 heures 45

Le Président,

Les membres du comité syndical,